

Crux-la-Ville, le 15 janvier 2018

Monsieur Mickael Maunoir
Président de l'Union Départementale
des Sapeurs-Pompiers de la Nièvre

A

Monsieur Pierre Pribile
Directeur de l'agence régionale de santé
Bourgogne-Franche-Comté

Objet: projet de fermeture des services d'accueil d'urgences de nuit.

Monsieur le Directeur,

Par la présente, je tiens à vous remercier pour accepter de recevoir Monsieur David Oudard, représentant de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Nièvre, afin de partager nos inquiétudes concernant le projet de fermeture des services d'accueil d'urgences de nuit, de Clamecy, Cosne-sur-Loire et Decize.

Si ce projet devait aboutir, il serait lourd de conséquences pour la population, mais également pour les sapeurs-pompiers volontaires. En effet, le temps d'intervention de nuit pour secours à victimes passerait en moyenne de 1H30 à plus de 3 heures.

Comment un sapeur-pompier volontaire qui intervient plusieurs fois par semaine de nuit, pourra garantir sa sécurité, son efficacité au travail et ceci sans augmenter les nombreuses perturbations de sa vie professionnelle et familiale, que lui impose déjà cet engagement citoyen ?

Un employeur n'acceptera pas que son salarié sapeur-pompier volontaire puisse mettre en cause son entreprise ou sa réputation, pour motif de fatigue, car son temps passé en intervention de nuit augmentera suite à une fermeture d'un service de santé.

La sur sollicitation des sapeurs-pompiers volontaires pour le transport toujours plus loin des victimes et personnes blessées, aura pour conséquence une diminution de la réponse opérationnelle du SDIS pour intervenir en cas d'incendie, d'accident, d'attentats et de catastrophe. Comment le département de la Nièvre pourra attirer et conserver de nouvelles entreprises et sa population devant un tel constat ?

Les sapeurs-pompiers nivernais veulent continuer à concourir à leurs missions premières de secours d'urgence. En aucun cas, ils ne souhaitent augmenter leur temps en intervention pour transporter plus loin les victimes ou personnes blessées.

Il est certain que ces nouvelles données ne vont pas en faveur de la commande passée par le Président de la République le 6 octobre dernier concernant le projet « *Inventer le volontariat du XXIème siècle* », dont la priorité est de faciliter l'engagement citoyen et de réduire les contraintes pour les sapeurs-pompiers volontaires.



NIÈVRE
UNION DÉPARTEMENTALE
DES SAPEURS-POMPIERS

Crux-la-Ville, le 15 janvier 2018

C'est pourquoi, nous devons travailler ensemble pour conserver notre modèle de sécurité civile tant apprécié de la population et ainsi garantir l'égalité des chances pour tous quel que soit le lieu de vie.

Je terminerais mes propos en rappelant la nécessité de protéger ceux qui contribuent à la sauvegarde de la santé, de la vie et des biens des autres.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président de l'UDSP 58

Mickaël MAUNOIR